

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal de La Chapelle-en-Serval

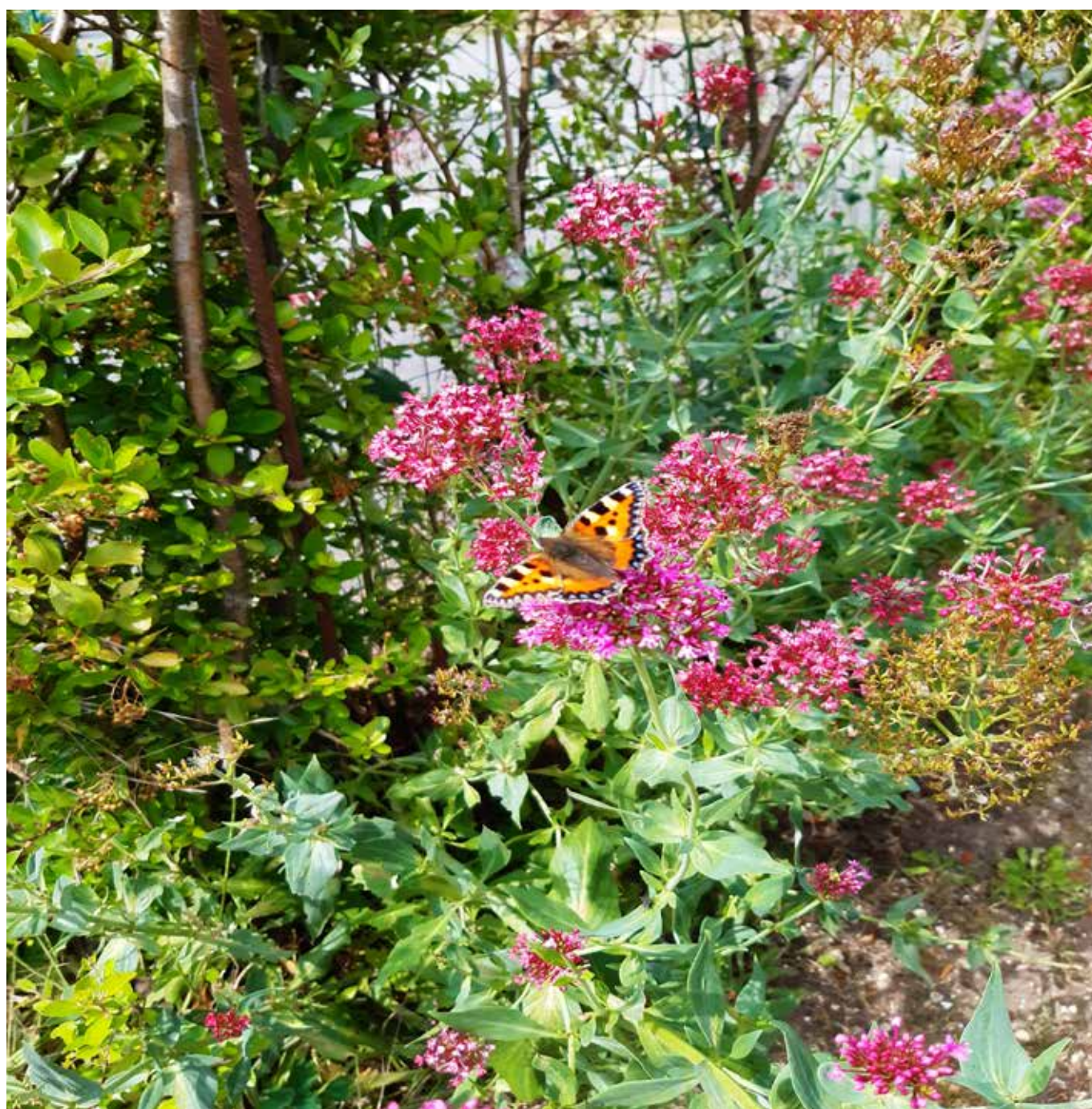
#23

Carrefour de la mairie
Page 6

Remise des dictionnaires
Page 15

Rentrée scolaire
Page 16

Résidence Saint Louis
Page 18



Agenda

samedi 10 octobre 2020

le jour de la nuit



du samedi 17 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020

Vacances de la Toussaint

mercredi 28 octobre 2020

Passage de la balayeuse dans la commune. Pour compléter le nettoyage des rues par les employés communaux, nous avons programmé le passage de balayeuse haute pression. Pour faciliter ce travail et afin d'obtenir un meilleur résultat, il est demandé à chacun de ne pas encombrer les voies, caniveaux et notamment de ne pas laisser son véhicule le long des trottoirs.

mercredi 11 novembre 2020

Célébration de la fin de la Première Guerre mondiale. Dépôt de gerbe au Monument au mort suivi d'une collation à la Salle Fernand Halphen

vendredi 27 novembre 2020

Allumage des illuminations à 18h30 précises dans le Parc de la Mairie, suivi d'une collation (boisson de saison et chocolat) à la Salle Fernand Halphen (voir page 17)

samedi 5 décembre 2020

Repas des aînés à la Salle Fernand Halphen. **Les invitations personnelles seront envoyées aux aînés dans le courant du mois d'octobre.**



samedi 12 décembre 2020

Noël des enfants à la Salle Fernand Halphen (voir page 17)

du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

Vacances scolaires de Noël

mercredi 30 décembre 2020

Passage de la balayeuse

dimanche 17 janvier 2021

Cérémonie des vœux du Maire à 15h salle Fernand Halphen

du samedi 19 février 2021 au dimanche 7 mars 2021

Vacances scolaires d'hiver

mars 2021

Élections départementales

du samedi 24 avril 2021 au dimanche 9 mai 2021

Vacances scolaires de printemps

Toutes les manifestations prévues ci-dessus sont susceptibles de modification ou d'annulation sans préavis en raison du COVID-19.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie ou notre page Facebook, qui vous tiendront informés de tous changements.

la-chapelle-en-serval.fr

facebook.com/lachapelleenserval

Informations diverses

Vos élus

— Maire

- Daniel Dray

— Adjoints

- Patrick Soler : 1^{er} adjoint en charge du cadre de vie
- Marie-Claire Gibergues : 2^e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme
- Grégoire Dubourg : 3^e adjoint en charge de la transition écologique
- Marion Le Maux : 4^e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes
- Dominique Facundo : 5^e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication
- Myriam Bois : 6^e adjointe en charge de la vie associative et des festivités

— Délégués

- Catherine Laurent : déléguée en charge de l'action sociale
- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des Finances
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts
- Stéphane Grosslerner : délégué en charge des associations sportives
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière

— Conseillers

- Jean-Luc Decaudin
- Christine Letermelier
- Laurence Moreau Hennion
- Caroline Bricout
- Nathalie Lemaire-Colé
- Laure Kiélus
- Patrick Chanemouga
- Véronique Soqueiro
- François Bourdelat
- Ombéline Roland

C'est la vie

— Naissances

- 17/02/2020 : Victoria et Nathan Frias Martin
- 20/04/2020 : Naëlle Ivrisse
- 23/04/2020 : Keylian Beaussier
- 08/05/2020 : Liyana Petermann
- 22/06/2020 : Imrân Ouenzerfi
- 26/06/2020 : Louis De Pierrepont
- 28/06/2020 : Gabriel Djomou Dzokou
- 03/07/2020 : Lenny Meynard
- 07/07/2020 : Néléo Pigeon

— Mariages

- 20/06/2020 : Joseph Adamo et Nadège François
- 11/07/2020 : Michaël Linder et Laura Payet
- 03/08/2020 : Eduardo dos Santos Braganca et Murièle Tourneux

Permanence juridique

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le Barreau de Senlis le 2^e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15h à 17h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous conseillé au **03 44 54 60 29** ou à **mairie@lces.fr**

CCAS

Suite au confinement dû à l'épidémie du coronavirus, nous avons établi une fiche de renseignement pour les Capellois et Capelloises de 75 ans et plus.

Pendant cette période de canicule du mois d'août que nous venons de traverser, nous avons à nouveau pris contact avec nos aînés par téléphone ou en leur rendant visite.

C'est pourquoi aujourd'hui nous aimerions contacter toute personne fragile de moins de 75 ans désireuse d'avoir de l'aide, un soutien.

(Mobilité réduite et autres pathologies.....)

N'hésitez pas à contacter le CCAS (Centre communal d'action sociale) en mairie ou par courriel ccas@lces.fr.



Messes dominicales

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les messes dominicales de la Paroisse Saint Esprit du Serval au :

Téléphone : **03.44.54.35.63**
Courriel : paroisseserval@sfr.fr
Site : egliseinfo.catholique.fr

Maison médicale

Le cabinet médical a amélioré son offre avec la venue du Docteur Annick Paquet, angiologue. (doppler, échographie doppler, médecine esthétique)

Vous pouvez prendre rendez-vous au **01.34.47.30.86** ou **03.44.70.45.82**

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Conseils municipaux

Jeudi 2 juillet 2020

Le conseil municipal :

- approuve les procès-verbaux des conseils du 23/05/2020 et du 05/06/2020
- valide pour 2019 le compte de gestion, le compte administratif et l'état des cessions et acquisitions
- informe de l'acquisition de la parcelle cadastrée AC n°207 (Maison médicale) d'une superficie de 563,50 m2 pour un montant de 1 180k€ et de la reprise des voiries et réseaux du lotissement "Le Clos du Chêne au Loup".
- le conseil municipal affecte au budget 2020, le résultat de l'exercice comptable 2019 comme suit :
 1. report du déficit de la section d'investissement à hauteur de 471 217.61 €
 2. couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 405 606.54€ par les excédents de fonctionnement capitalisés
 3. report du solde de l'excédent de fonctionnement 2019 sur l'exercice 2020 à hauteur de 1 666 072.82 €
- conserve inchangés les taux des taxes directes locales (taxe foncière bâti/non bâti, cotisation foncière des entreprises) pour 2020
- vote le budget primitif 2020
- attribue au CCAS (Centre communal d'action sociale) une subvention de 4 000 €
- attribue aux associations qui en ont fait la demande des subventions pour près de 39 000 € pour 2020.
- acquiert un terrain cadastré AA n°70 et AA n°71 d'une superficie de 3 561 m² pour un montant de 17 805€
- acquiert une propriété cadastrée AB n°48 d'une superficie de 342 m² pour un montant de 110 000 €
- fixe des tarifs d'occupation du domaine public applicables aux entreprises et aux particuliers à compter du 1^{er} septembre 2020
- met en place des sanctions pour la non remise en état du domaine public après travaux
- modifie le règlement d'utilisation de la Salle des fêtes Fernand Halphen
- désigne des délégués pour le conseil d'administration et pour la commission permanente du Collège du Servois
- nomme Dominique Hérent correspondant défense
- désigne les 32 membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)
- adhère à la centrale d'achat Cap'Oise Hauts-de-France et y désigne un représentant
- vend du matériel informatique au profit du SIVOM
- modifie une clause contractuelle des baux de la Maison médicale visant à repousser la revalorisation des loyers au 4 septembre 2020
- crée des postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents : 5 adjoints d'animation de 35h par semaine pour la période juillet-août 2020
- crée et supprime des postes suite à des avancements de grades
- crée une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19
- approuve la conclusion d'une convention de mandat avec la CCAC pour un achat groupé de masques chirurgicaux dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Projets et travaux

Carrefour de la Mairie

Les travaux du rond-point ont débuté début juillet 2020 et se sont terminés le 29 août 2020.

Les deux mois d'été et la circulation plus faible dans notre village ont permis la réalisation de travaux conséquents sur la rue de Paris. Vous avez pu remarquer les nouveaux aménagements devant la Mairie. Le rond-point a été réalisé en deux mois par l'entreprise Colas.

Nous avons choisi des matériaux nobles : la pierre naturelle des entrées de garage et des bordures vient renforcer l'esprit village de notre commune. Des plantes vivaces compléteront dès le mois d'octobre les espaces verts. Une piste cyclable borde à présent la rue de Paris dans la partie qui a fait l'objet de travaux. Cette piste sera prolongée sur toute la rue de Paris dans les années à venir au fur et à mesure des travaux de réfection de la rue.

On constate pour l'instant une amélioration de la circulation aux heures de pointe. Les piétons ne sont pas en reste : les passages piétons redessinés permettent à présent des traversées en toute sécurité.



Voici un souvenir de début juillet 2020 ainsi que le résultat final.

Travaux de voirie

Chaque année, la ville poursuit les investissements de réfection de voies. Cette année, les rues extrêmement dégradées ont été entièrement refaites : L'allée des Genêts, l'allée des Morilles et l'impasse des Anémones. Les prochaines rues à refaire seront l'allée des Myrtilles et l'impasse des Marcassins.

La municipalité travaille également sur l'uniformisation de l'éclairage public, pour l'embellissement du village et la sécurité de tous nos concitoyens.



Rénovation de l'ancienne caserne

L'ancienne caserne de pompiers, au titre de la protection du patrimoine, a fait l'objet cet été d'une rénovation au titre de bâtiment remarquable, car remarqué par les Bâtiments de France.



Durant l'été, le bâti à vu sa toiture refaite, ainsi que ses fenêtres et portes en bois, dans l'esprit village du sud de l'Oise.

Le Parc Naturel régional Oise Pays de France a subventionné ces travaux pour un montant de 25 000 euros.

Petits travaux de l'été

L'été 2020 a été l'occasion pour notre commune de lancer plusieurs chantiers afin de pénaliser le moins possible les Capellois dans leur vie de tous les jours et également dans leurs déplacements.

Voici quelques travaux effectués et réalisés par les services techniques et la société Colas.



rond point du collège



chemin traversant le boulevard de la Riolette à la rue des Framboises



traçage du parking du gymnase et des passages piétons



rond point du gymnase



bois de chênes - suppression du poste EDF



aire de jeux Guy Colé - boîte à livres

Deux massifs refaits, désherbage des trois quarts du chemin qui traverse du boulevard de la Riolette à la rue des Framboises, cabane à livres dans l'Aire de jeu Guy Colé. Ils ont également profité des beaux jours pour retracer les signalétiques au sol.

Parc Naturel Régional



L'expression « espèce invasive » désigne une espèce végétale ou animale d'origine exogène (c'est-à-dire qui vient d'une autre région que celle considérée) et qui, une fois relâchée dans nos milieux naturels, colonise et fait disparaître la flore et la faune locales. Les répercussions sont souvent suffisamment graves pour avoir des répercussions socio-économiques et sanitaires non négligeables.

L'introduction peut avoir été volontaire ou non. Dans le premier cas, il s'agit la plupart du temps d'espèces végétales utilisées à des fins ornementales. Mais heureusement, toutes les espèces exogènes ne deviennent pas invasives !

Être toujours sur le qui-vive

Sur le territoire du Parc, un certain nombre d'espèces invasives ont déjà été répertoriées. Que des actions rectificatives puissent être envisagées ou non, ces espèces sont sous haute surveillance et le Parc est toujours prêt à réagir : campagnes de coupes et d'arrachage, tableau de bord...

Tout ce qui brille n'est pas or

Ne vous laissez pas méprendre par les atouts de la plupart des espèces invasives : couleurs vives et plumage chatoyant, floraison abondante et pousse rapide, etc. Ne soyez pas choqués quand des spécialistes arrachent des fleurs invasives, ils le font pour préserver la richesse des milieux naturels.

Une nouvelle espèce peut tout détruire autour d'elle et entraîner une perte majeure, rapide et irréversible de biodiversité. Pour ne pas contribuer à l'introduction d'espèces invasives, n'en plantez pas dans votre jardin, votre mare ou votre aquarium. Si toutefois, vous en possédez, limitez son expansion en jetant vos déchets de coupes et d'entretien dans une poubelle, et non dans l'évier ou la nature.

Communiquer et changer les mentalités

Le Parc invite tous ses habitants à être vigilants en évitant de planter des espèces exogènes. Ces végétaux sont une menace pour la flore locale et les écosystèmes. Très vigoureuses, dotées de capacités reproductives élevées, ces espèces sont très difficiles à éradiquer.

Pour ne pas participer à leur prolifération :

- Ne les achetez pas en consultant la liste des espèces exotiques envahissantes ci-contre. Préférez d'autres espèces locales pour l'ornement de votre jardin
- Profitez de l'opération « Planteons de décor » pour l'ornement de votre jardin
- Lors de l'entretien d'une mare ou d'un aquarium ne rejetez dans le milieu naturel les débris végétaux, car parfois, seul un fragment de rhizome ou de tige suffit à produire un massif entier.

www.parc-oise-paysdefrance.fr/habitant-ecocitoyen/je-jardine-responsable/je-combats-les-especes-invasives



Transition écologique

Arceaux à vélos

60 arceaux à vélos sont en cours d'installation sur l'espace public capellois. Chaque arceau pouvant accueillir 2 vélos, c'est ainsi 120 emplacements qui seront créés ! En remplacement des râteliers existants ou à de nouveaux emplacements stratégiques, à proximité des commerces, écoles, lieux de vie, ils seront harmonisés avec la couleur des nouveaux abribus installés rue de Paris nord à l'automne dernier.

L'avantage des arceaux ? Outre l'aspect esthétique intégré au paysage urbain, ils sont bien plus pratiques que les râteliers. On peut y attacher le cadre du vélo, ce qui évite les vols, et ils maintiennent le vélo droit sans voiler les roues.

Cette initiative, d'un coût de 11 000€, est subventionnée à hauteur de 5 800 € par l'État à travers l'opération Alvéole, mise en place pendant le confinement pour favoriser la pratique du vélo, un moyen de transport qui respecte de fait les règles de distanciation sociale et permet de se déplacer sans polluer, tout en se maintenant en forme.



Bois Saint Jean

Le Bois Saint-Jean fait partie de la forêt de Chantilly, propriété de l'Institut de France et accessible à tous. Pour organiser son maintien, le technicien forestier local de l'Office National des Forêts (ONF) a informé les maires de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville que des coupes auront lieu dans le Bois Saint-Jean entre l'automne 2020 et l'automne 2022. (contact : benjamin.couturier@onf.fr)

Ces interventions entrent dans le cadre du document de gestion durable de la forêt du domaine de Chantilly (aménagement 2006 – 2020) et sont réalisées avec l'accord du propriétaire : l'Institut de France.

L'enjeu de cette coupe est de :

1. récolter les arbres dépérissants ;
2. favoriser le développement des chênes en place ;
3. sécuriser les bords de chemin et les lisières suite à la demande de certains riverains.

Ainsi, nous vous informons que les zones en cours d'exploitation forestière représentent un danger lorsqu'un individu n'est pas identifié par les opérateurs. De plus, le déplacement du bois vers la zone de transport routier entraînera inévitablement des traces qui seront remises en état au cours du chantier et à la fin. C'est pourquoi, bien que les exploitants forestiers

soient dans l'obligation de respecter un cadre strict de préservation du milieu et des règles de sécurité, nous vous invitons à la prudence et à la tolérance lors de vos promenades sur ce secteur.

L'exploitation des bois permet la valorisation d'un matériau écologique et renouvelable. Le bois de qualité est le résultat d'une gestion de la lumière pour façonner les peuplements et assurer le renouvellement de la forêt. De plus, la gestion du Bois Saint-Jean intègre des enjeux sociaux (promenade – accueil de manifestations et de classes scolaires – chasse à l'Arc) et environnementaux (maintien d'un espace boisé continu). Sur ce dernier enjeu, nous vous rappelons que jeter ses déchets verts en forêt est interdit. En effet, cette pratique peut entraîner le développement de plantes invasives ou de pathogènes et ainsi nuire à la santé de nos bois.



Sondage

Nous proposons aux Capellois de donner leur avis au sujet de 46 sujets de transition écologique à travers un sondage. Ces sujets sont répartis en 7 thèmes : circuit court ; démocratie et vivre ensemble ; gaspillage ; gestion des déchets ; mobilité ; nuisances et pollution ; résilience et biodiversité.

Vos réponses permettront aux élus de prioriser leur réalisation dans le temps en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Votre participation est anonyme. Les résultats seront présentés sur le prochain magazine et les supports de communication municipaux.

Pour remplir le sondage en ligne, rendez-vous sur [\[la-chapelle-en-serval.com/en-action/sondages/transition-ecologique/\]](https://la-chapelle-en-serval.com/en-action/sondages/transition-ecologique/) (<https://la-chapelle-en-serval.com/en-action/sondages/transition-ecologique/>). Une version papier est également disponible sur demande en mairie.



Associations

Sud Basket Oise

Bien dans ses baskets au SBO !

Le Sud Basket Oise est un club implanté sur les communes de La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville, Lamorlaye et Plailly. 238 sportifs y sont licenciés dont plus d'une centaine d'enfants de moins de 11 ans (mini-basket).

Lors de l'année sportive 2019-2020, la saison n'a pu aller à son terme mais les entraînements ont repris début juin. Pour cette année sportive 2020-2021, les entraînements ont repris le lundi 7 septembre.



Toutes les catégories d'âge sont représentées dans le cadre du mini-basket (4-11 ans) et du basket (+ de 11 ans). Une nouvelle fois cette année, plus d'une dizaine d'équipes de notre club seront représentées en championnat. Des entraîneurs diplômés assurent les entraînements toutes catégories et des dispositions sanitaires très strictes y sont respectées.

Faire partie du SBO, c'est apprendre les fondamentaux du basket, s'amuser avec ses amis et développer l'esprit d'équipe. Le

collectif, c'est ce qui fait la force de notre club. Si comme nous, vous désirez faire partie d'un club dynamique, n'hésitez pas à nous rejoindre. Go Go SBO !



Horaires des entraînements à La Chapelle-en-Serval : le lundi de 20h30 à 22h : Seniors filles (2003 et avant). Le mardi de 20h15 à 22h15 : Seniors masculins (2003 et avant). Le jeudi de 18h30 à 20h30 : U15M (2006-2007). Le vendredi de 18h30 à 19h30 : U15F (2006-2007-2008) et U18F (2004-2005). Le samedi de 10h à 11h : U7 (2014-2015-2016), de 11h30 à 12h : U9 (2012-2013) et (l'esperluette ne s'utilise que pour les dénominations commerciales) U11 (2010-2011)

Planning complet des autres lieux et horaires sur notre site (rubrique: planning des entraînements)

Contact: contact.sbo60@gmail.com

Hommage

Il s'appelait Rozan !

Ce message d'hommage est l'expression de notre émotion profonde.

Tu viens de nous quitter brutalement à l'âge de 31 ans, des suites d'un accident cardiaque en disputant une partie de football au Havre. Tu étais notre numéro 10 emblématique au sein de l'équipe seniors de football d'Orry-la-Ville — La Chapelle.

Ton départ si jeune nous plonge dans une profonde détresse et nous laisse sans voix.

Croire à ton départ nous est impossible ! Nous ne pouvons imaginer ne plus revoir ce sourire, qui ne te quittait jamais.

Nous pensons bien entendu très fort à ton épouse et à tes deux merveilleux enfants.

Rozan, les mots nous manquent, car derrière le footballeur que tu étais, se cachait une belle personne, un mec en or.

Tu étais pour nous la recette de la vie ! Tu étais d'une grande gentillesse, généreux, partageur, le parfait copain.

Tu avais cette détermination qui faisait ta force.

Désormais, sans toi, plus rien ne sera comme avant au sein du club .



Tu sais, aujourd'hui nous espérons que là où tu te trouves, il y a un ballon et un terrain qui t'attendent afin que tu puisses marquer des buts et être heureux pour l'éternité.

Repose en paix l'ami, tu viendras souvent marcher dans nos rêves, nous te le promettons !

L'équipe municipale en charge des associations sportives.

Biblio capelloise ALC

Les bénévoles de la bibliothèque associative espèrent que vous avez passé un bon été, malgré les circonstances.

Nous serons heureuses de vous accueillir à la roseraie, 1045 rue de Paris, grande salle du rez-de-chaussée. En raison de l'épidémie de COVID-19, nous avons réduit jusqu'à nouvel ordre

les permanences, en supprimant celle du vendredi.

— Ouverture :

Les mercredis de 15h30 à 19h et pendant les vacances scolaires, les mercredis, de 16h à 18h30. La cotisation annuelle est de 20 € pour toute la famille.

Livres pour enfants, ados, et de nombreux auteurs à votre disposition en privilégiant les nouveautés littéraires. Les consignes de sécurité sont respectées, n'oubliez pas votre masque, les services municipaux mettent à disposition un gel.

— Vous aimez lire ? Rejoignez-nous !

Rolande Bonn-Cleret : **03 44 54 60 44**

Françoise Pillon bibliocapelloise@orange.fr

Sport et pandémie

Amies sportives, amis sportifs,

La vie sportive s'est brutalement arrêtée pour tout le monde à cause de ce satané COVID, nous plongeant toutes et tous dans la plus grande confusion.

Personne n'était préparé à cela, même nous sportifs !

Cependant, nous ressentons une prise de conscience collective de toutes et tous par rapport au virus.

Reprenez progressivement votre activité sportive afin de limiter tout risque d'accident. Une longue période d'inactivité est associée à une perte musculaire et à une altération du rythme cardiaque.

Nous mesurons la difficulté que vous aurez éprouvée afin de retrouver votre niveau de forme d'antan, et pour cela nous vous en félicitons.

Vous avez toutes et tous entendu ou lu qu'au sortir de cette crise sanitaire sans précédent, plus rien ne sera jamais comme avant.

Cependant, le sport restera et sera toujours source de détente, de bien être, de plaisir, générateur de cohésion sociale, symbole de liberté.

Il a cette particularité de parfois faire chavirer nos émotions ! Il fait souvent rire, mais parfois pleurer au sortir d'une compétition perdue

Au moment où nous vous écrivons ces quelques lignes, nous espérons que le forum des associations du 5 septembre aura connu un franc succès comme chaque année.

Aussi, nous ne souhaitons pas refermer cette page sans avoir une grande pensée et féliciter l'ensemble des bénévoles, femmes et hommes, œuvrant chaque jour au sein des différentes associations sportives, souvent au détriment de leur vie privée.

Deux mots pour les définir : générosité et engagement !

Nous comptons sur les clubs, les éducatrices et éducateurs pour renouer le lien avec leurs adhérents.

N'oublions pas que nous ne sommes pas encore sortis de cette crise sanitaire, malheureusement l'actualité nous le rappelle chaque jour !

Le chemin vers une vie normale risque d'être long ! Prenez soin de vous, protégez-vous, protégez vos familles et vos proches !

Les membres de l'équipe municipale en charge de la vie associative, des festivités, de la culture et des sports vous souhaitent à toutes et à tous une merveilleuse saison sportive.

Que le sport vive, vive le sport !

La petite vadrouille

Céline Devalan, directrice artistique :

"Ce spectacle, et aucun autre, n'aurait été possible sans la gentillesse et l'aide précieuse de M. Daniel Dray, maire de La Chapelle-en-Serval, et son équipe. Je tiens à le remercier très chaleureusement pour sa patience et sa confiance, ainsi que Cécile Pasquali, présidente de La Petite Vadrouille, qui a fait énormément."

Céline a entraîné dès le 23 mars ses élèves depuis Skype. Elle a

remercié les ados qui se sont pris au jeu de la répétition en visio. Félicité aussi les parents qui ont suivi leurs enfants.

6 élèves se sont produits sur la scène de la Salle Fernand Halphen, dans une pièce d'une demi-heure.

« Tu veux qu'on en parle »

Des ados face à leurs problèmes... Ils nous ont joué des anecdotes, drôles, parfois amères, ou tragiques. Être parents avec un ado à la maison, pas chose facile.

Parce qu'il faut bien le dire, tout discours est sujet à l'incompréhension entre ados et parents.

C'est bien connu, la phrase « Mais, vous ne comprenez jamais rien ! ».

Nous tenons ici à remercier Alexandre, Adèle, Clara, Louise, Angélia et Estelle.



9 autres élèves de la classe de Cécile Devalan nous ont fait passer un agréable moment sur scène avec « Casting »

Sur le thème de Roméo et Juliette, des acteurs devaient déclamer devant de fausses directrices et des faux stagiaires (incapables et

nonchalantes dans leurs attitudes) un monologue qui leur permettrait de tenir le rôle dans une superproduction.

Un vrai cauchemar pour ces directrices qui voient défiler des acteurs plus farfelus les uns que les autres...

Très décontractés, les élèves nous ont offert une soirée pétillante et pleine de rire.

Céline a tenu particulièrement à remercier et féliciter ses élèves qu'elle ne reverra plus : en effet, pour certains, la rentrée de septembre se fera en faculté, et donc loin de chez eux.

Un autre chapitre va s'ouvrir à eux. Nous leurs souhaitons bonne chance.

Nous tenons à remercier : Loane, Léanne, Alexia, Mona, Marie, Lou-Ann, Camille, Elise et Noé.

Nos félicitations aux deux groupes ! Vous avez fait, même avec peu de répétition, un très beau spectacle.



Jeunesse

L'été au centre de loisirs

Nos jeunes vacanciers du centre de loisirs de l'été 2020 ont eu plein d'idées pour décorer le centre de loisirs et amener la mer à La Chapelle-en-Serval.

Tout ce petit monde a contribué à cette belle fresque.

Un grand bravo à nos jeunes et à l'équipe d'encadrement.



Remise des dictionnaires

— Maternelles et élémentaires

Chaque année, un enfant qui quitte l'école primaire pour intégrer le collège se voit offrir un dictionnaire encyclopédique de la part du conseil municipal, dédié par le maire, Daniel Dray, et Marion Le Maux, adjointe à l'enfance et au conseil municipal des jeunes

Cette année, une nouveauté : Nous avons également offert leur 1^{er} dictionnaire à tous les enfants quittant l'école maternelle.

En temps ordinaire, nous aurions organisé une cérémonie, en présence des directrices, des enseignantes, des élus ainsi que des associations de parents d'élèves.

En raison de l'état d'urgence et du respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, nous n'avons pas pu l'organiser ainsi cette année.

Durant tout le mois de juin, une permanence a été assurée en Mairie par Mme Le Maux afin de remettre à chaque enfant, sur rendez-vous, son cadeau.

Le port du masque ainsi que les mesures de distanciation sociale ont été respectées.

Chaque enfant a été félicité pour son beau parcours scolaire et encouragé pour la suite. La Municipalité a insisté sur la bonne attitude et motivation des enfants, sur le courage de leurs parents et sur la bienveillance des enseignants dans ce contexte si particulier : confinement, apprentissage à distance.

De nombreux messages ont été envoyés au Conseil municipal afin de le remercier.



10/06/2020

M. le Maire, Mme Le Maux
et le Conseil municipal

Bonjour,
Je vous remercie pour le dictionnaire que vous m'avez offert pour mon entrée en 6^e.
Je m'en suis tout de suite servi, il est déjà très utile et agréable à feuilleter.
Merci encore et bonne journée.
Amélia Gomez

Rentrée scolaire

Une rentrée scolaire est toujours un moment important dans la vie des enfants des parents et des services communaux.

Chacun pense à préparer les choses et à se préparer pour le jour J.

Cette année les circonstances du Covid ont démontré que tout le monde avait été à la hauteur d'une rentrée redoutée par certains, mais qui dans l'ensemble s'est bien passé, merci à tous les acteurs.

C'est donc sereinement que les enfants ont repris le chemin de l'école le 1/09/2020 à l'école maternelle des Dimerons et à l'école élémentaire du Bois de Chêne.

À l'école primaire des Dimerons, nous comptons :

- une classe de petite section avec 23 élèves
- une classe de petite et moyenne section avec 24 élèves
- une classe de moyenne et grande section avec 25 élèves
- une classe de grande section avec 25 élèves

À l'école élémentaire du bois de chênes, nous comptons :

- une classe de CP avec 21 élèves
- une classe de CP-CE1 avec 20 élèves
- une classe de CE1 avec 22 élèves

- une classe de CE1-CE2 avec 23 élèves
- une classe de CE2 avec 24 élèves
- une classe de CM1 avec 23 élèves
- une classe de CM1-CM2 avec 22 élèves
- une classe de CM2 avec 23 élèves

Nous souhaitons une bonne année scolaire aux élèves et aux enseignants.

Tableau blanc interactif

Cette rentrée scolaire 2020, pour les enfants et les enseignants, verra l'enseignement évoluer grâce aux TBI (Tableaux blancs interactifs) installés à l'école élémentaire du Bois de Chêne.



Une formation sera dispensée aux enseignants à la mi-novembre par l'Adico (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) à laquelle notre commune est adhérente.

Cet investissement de 20.000 euros souhaité par la commune permettra aux élèves de mieux appréhender et de rentrer dans un monde digital qui est devenu la norme. Leur intégration au collège en sera facilitée d'autant que ces outils sont déjà présents au collège du Servois.



Collecte de matériels d'écriture au collège du Servois

Cette année, 19kg collectés !

Dans chaque salle de classe, les élèves peuvent déposer leurs instruments d'écriture usagés (stylos à bille, feutres, marqueurs, correcteurs... Et bâtons de colle). Tous ces petits objets sont ensuite recyclés au lieu de finir à la poubelle.



La collecte se fait au bénéfice de l'association Présédys qui vient en aide aux élèves et étudiants porteurs de dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, désireux de poursuivre des études supérieures. Les élèves du club écocitoyens souhaitent aller plus loin et veulent créer une mini-déchetterie au sein du collège afin de collecter d'autres éléments (cartouches d'imprimantes, bouchons en lièges...) et toujours en lien avec des associations d'aide aux personnes ou en faveur de l'environnement. Ils vous tiendront informés.

Nathalie Mopin, professeur de SVT, coordonnatrice du Club écocitoyens

Illuminations de Noël

Retraite aux flambeaux

La municipalité organise pour les petits et grands les illuminations du parc de la mairie.

Le 27 novembre 2020, départ à 17h45 de l'école du Bois de Chênes pour rejoindre l'école des Dimerons, les enfants et leurs parents prendront le chemin de la mairie, pour assister à l'illumination du parc à 18h30 précises.

Une collation avec chocolat pour les enfants et boisson de saison pour les adultes sera offerte, dans la Salle Fernand Halphen.

Noël des enfants

Le Noël des enfants se déroulera le 12 décembre 2020.

De 10h à 12h, le père Noël accueillera les enfants de la maternelle et du CP sur son traîneau. Nous leur offrirons un goûter, suivi d'un spectacle. Vers 12h, le Père Noël remettra un cadeau à chacun.

De 14h à 17h, la discothèque sera ouverte pour les enfants des cours élémentaire et moyen. Ambiance discothèque !

De 20h à 23h, tous les collégiens sont invités pour une boum animée par un DJ.

Pour le bon déroulement de la journée, nous avons besoin,

cette année encore, de l'aide des parents pour les gâteaux et boissons.

Tous les enfants recevront un carton d'invitation et le dress code courant novembre, par le biais des écoles.

Les enfants habitant à La Chapelle-en-Serval mais n'étant pas scolarisés sur la commune sont invités à se faire connaître pour participer aux festivités.



Paroles de commerçants

Résidence Saint Louis

Les Nouvelles en Serval : Bonjour M. Vauthier, vous êtes dirigeant de la Société A2C. Parlez-nous de votre nouveau projet !

A2C : Je souhaitais vous annoncer l'ouverture prochaine d'une Résidence Services Seniors de 45 logements meublés et équipés qui va s'appeler « Résidence Saint Louis ». Cette résidence se trouve juste à côté du Centre d'affaires du Clos du Chêne au Loup

LNES : Elle se substitue à l'hôtel qui était prévu, c'est cela ?

A2C : Oui. Nous avons, pour des raisons diverses, revu notre projet et avons décidé de créer une Résidence Services Seniors dédiée aux personnes valides et autonomes de plus de 60 ans. Elle peut également, dans certaines conditions, recevoir des personnes semi-valides.



LNES : C'est un bon compromis entre le maintien à domicile devenu impossible pour des raisons diverses et la maison de retraite qui arrive plus tard ?

A2C : Oui. Ces résidences pour seniors connaissent un vif succès par le nombre de personnes âgées valides qui veulent leur indépendance tout en étant en sécurité avec des services et des activités.

LNES : Quels services proposez-vous ?

A2C : Différents services sont disponibles au rez-de-chaussée pour les résidents : Salle de restauration, salle TV/informatique, salle lecture/bibliothèque, cafétéria libre-service (boissons chaudes, froides, viennoiseries).

LNES : Cela se limite t-il à l'intérieur de la résidence ?

A2C : Oui, pour la sécurité de nos adhérents, un gardien est présent sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

À l'extérieur, il y aura un parc arboré, avec un parcours de santé aménagé de bancs et terrasses pour les résidents. À proximité de la résidence, dans le Centre d'affaires du Clos du Chêne au Loup : médecins, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathe, podologue, salon de coiffure, esthéticienne, salle de sport et de remise en forme.



LNES : Pouvez-vous me décrire ces appartements ?

A2C : Ce sont des logements à vendre ou à louer d'une surface de 19 à 37 m² avec une pièce de vie, un coin-cuisine aménagé et équipé, un coin repas, un espace couchage, une salle d'eau avec toilettes aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

LNES : Est-ce un investissement avantageux ?

A2C : Oui. C'est un produit de défiscalisation spécial investisseurs avec la loi Censi-Bouvard, pouvant bénéficier de réductions d'impôt allant jusqu'à 11% avec des loyers garantis pendant 9 ans et avec déduction de la TVA. C'est donc un produit d'avenir avec de nombreux avantages.



LNES : Est-ce votre cabinet qui va gérer cet établissement ?

A2C : Non. Ce n'est pas notre métier. Nous avons fait appel à un gestionnaire de résidence, le groupe AS Finances, professionnel de l'hôtellerie et de la parahôtellerie sous l'enseigne Silver Cottages.

LNES : Bonne chance pour votre résidence et félicitations pour ce nouveau projet dans notre commune !

A2C : Merci beaucoup.

Avantages et inconvénients

Objet	Avantages	Contraintes	Observations
Type d'investissement		Location meublée non professionnelle (LMNP)	
Fiscalité	Economie d'impôt 11 % du prix HT et hors mobilier sur 9 ans Si le montant de la réduction d'impôt dépasse le montant de l'impôt à payer, le solde est reportable pendant 6 ans.	Conserver le logement pendant au moins 9 ans. Cette somme est soumise au plafonnement global des niches fiscales de 10 000 euros.	En cas de revente anticipée, la réduction d'impôt pratiquée fait l'objet d'une reprise au titre de l'année au cours de laquelle intervient la revente, l'impôt sur le revenu de l'année de cession est majoré du montant total de la réduction d'impôt
Fiscalité	Récupération de la TVA	Conserver le logement pendant 20 ans	A défaut remboursement de la TVA prorata temporis sauf cas particulier (vente à un investisseur assujéti à la TVA ou vente dans les 5 premières années)
Parties en présence	Gestionnaire	Engagement par bail commercial sur 9 ans minimum	La qualité du gestionnaire est essentielle, en cas de défaillance, risques financiers importants y compris perte des avantages fiscaux.
Conditions d'éligibilité		Le bien doit obligatoirement être neuf ou réhabilité depuis moins de 15 ans ou en VEFA, et loué au plus tard 12 mois après la livraison	A défaut de location dans le délai perte des avantages fiscaux
Montant maximum investi		300 000 € HT par an	
Mobilier	Amortissable		amortissement déductible des revenus locatifs
Divers		Risques observés : renégociation du bail en cours	En cas de difficulté il arrive que le gestionnaire propose une révision du revenu locatif ce qui a pour effet de réduire la rentabilité



Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux
Mise en page Mélissa Orget
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi: 10h - 12h, 15h - 18h
samedi: 10h - 12h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook [LaChapelleEnServal](https://www.facebook.com/LaChapelleEnServal)
Twitter [ChapelleServal](https://twitter.com/ChapelleServal)

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel dès leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.